Achat maison en indivision et revente

Par Mdm

Bonjour,
Je souhaiterais acheter un appartement que j'ai en indivision avec mes deux s?urs suite au deces de nos parents.

L appartemt est au prix de 200 000 euros hors si j'enlève ma part celui ci me reviendrais à 133 336 euros. (Sommes que je devrais à mes 2 s?urs)

J'aurais voulu savoir si j'avais la possibilité et le droit de la revendre à mon fils sous 2 ans ? si oui est-ce que cela poserais problème si je lui revendrais au prix 134 000 euros ? (Prix auxquelles je l'ai acheter)

Dans l'attente de votre retour
Bien à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour
Vous pouvez acheter la part de vos s?urs sous réserve qu'elles soient d'accord sur le prix.
Tous les frais sont à votre charge.
Pourquoi votre fils ne peut-il pas acheter directement ?
Ce serait moins de frais au total(eviter une double publication)
Consultez votre notaire.

Par LaChaumerande

Bonjour

si oui est-ce que cela poserais problème si je lui revendrais au prix 134 000 euros ?
Oui. L'administration fiscale ne verrait pas d'un très bon ?il une vente très en au-dessous du prix du marché : risque de redressement fiscal.

Pourquoi votre fils ne peut-il pas acheter directement ?
Ce serait moins de frais au total(éviter une double publication)
Tout à fait.

Ce qui pourrait être envisagé c'est que votre fils achète directement à vos s?urs et vous lui faites donation de votre part.
Il y a sans doute d'autres possibilités légales, consultez votre notaire.